

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM26-01

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 mars 2026.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 3 mars 2026 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lotissement projeté d'un lot sans frontage. Ledit lot fait partie du lot no 6 565 389 (1207, rue Principale).

En vertu de l'article 4.1 du règlement de lotissement n° 2017-325, la largeur minimale d'un lot destiné à tout autre usage est de 18 mètres.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 9^e jour du mois de février 2026.

Christine Masse
Directrice générale et greffière trésorière